



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Jeudi 30 Mars 2023, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le Maire le 24 Mars 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michel MATÉOS, Séverine DUCLOUX, Christian LAROCHE, Sonia CHAPRON, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MIGAYRON

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Mars 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 Mars 2023, a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0028	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le règlement intérieur du restaurant scolaire communal tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la restauration scolaire,
- De dire que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2023/2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à adresser à chaque famille le présent règlement ainsi que la fiche d'inscription, dès que la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-0029	FINANCES – Vote des Taux des Taxes communales 2023
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé :

- de maintenir les taux 2023 de la fiscalité directe locale au même niveau que 2022 comme suit :

Fiscalité directe locale	2023
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	35.69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40.82 %
Taxe d'habitation	24.67 %
Contribution Foncière des Entreprises	25.47%

- CHARGE Monsieur le Maire de signer l'état « N°1259 » notifiant les taux d'imposition, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0030	FINANCES – Fongibilité des crédits – Budget principal
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0031	FINANCES – Budget primitif 2023 de la Commune
--------------------	--

Le Maire présente le budget primitif 2023 de la Commune comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	506 544.00		013 – Atténuations de charges	9 500.00	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	597 500.00		70 – Produits de services, du domaine et vente diverses...	98 808.00	
	014 – Atténuations de produits	158 997.00		731 – Fiscalité locale	816 217.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	157 521.00		74 – Dotations et participations	318 401.01	
	66 – Charges financières	5 000.00		75 – Autres produits de gestion courante	33 500.00	
	67 – Charges spécifiques	300.00		77 – Produits spécifiques	2 207.67	
	68 – Dotations aux provisions	10 000.00				
	042 – Opérations d'ordre entre sections		29 671.99	042 – Opérations d'ordre entre sections		7 000.00
	023 – Virement à la section d'investissement		298 266.08	002 – Résultat de fonctionnement reporté	478 166.39	
	Total	1 435 862.00	327 938.07	Total	1 756 800.07	7 000.00
	Total Dépenses - section de fonctionnement	1 763 800.07		Total Recettes - section de fonctionnement	1 763 800.07	



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000.00		13 – Subventions d'investissement	265 157.08	
	204 – Subventions d'équipement versées	24 042.54		16 – Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	38 650.00	
	21 – Immobilisations corporelles	374 479.24		10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	33 599.11	
	23 – Immobilisations en cours	68 064.48		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	104 323.29	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	51 283.54		024 – Produits des cessions d'immobilisations	4 000.00	
	040 – Opérations d'ordre entre sections		7 000.00	040 – Opérations d'ordre entre sections		29 671.99
	001 – Résultat d'investissement reporté	228 797.75		021 – Virement de la section de fonctionnement		298 266.08
	Total	766 667.55	7 000.00	Total	445 729.48	327 938.07
	Total Dépenses - section d'investissement	773 667.55		Total Recettes - section d'investissement	773 667.55	
	Total du BP 2023	2 537 467.62		Total du BP 2023	2 537 467.62	

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 763 800.07 € et en section d'investissement à 773 667.55 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget principal et ne pouvant pas dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2023-0032	FINANCES – Budget primitif 2023 du service assainissement
-------------	--

Le Maire présente le budget primitif 2023 du service Assainissement comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	21 200.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	45 000.00	
	65 -Autres charges de gestion courante	100.00				
	66 – Charges financières	4 988.86				
	042 – Opérations d'ordre entre sections		38 659.70	042 – Opérations d'ordre entre sections		18 592.83
	023 – Virement à la section d'investissement		146 453.20	002 – Résultat de fonctionnement reporté	147 808.93	
	Total	26 288.86	185 112.90	Total	192 808.93	18 592.83
	Total Dépenses section de fonctionnement	211 401.76		Total de la section de fonctionnement	211 401.76	
	20 – Immobilisations incorporelles	75 111.40		13 – Subventions d'investissement	37 765.79	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	217 260.16				
	16 – Emprunts et dettes assimilées	19 000.00				
	040 – Opérations d'ordre entre sections		18 592.83	040 – Opérations d'ordre entre sections		38 659.70
				021 – Virement de la section fonctionnement		146 453.20
				001 – Solde exécution positif reporté	107 085.70	
	Total	311 371.56	18 592.83	Total	144 851.49	185 112.90
	Total de la section d'investissement	329 964.39		Total de la section d'investissement	329 964.39	
Total du BP 2023	541 366.15		Total du BP 2023	541 366.15		



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 du service assainissement de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 211 401.76 € et en section d'investissement à 329 964.39 €.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2023-0033	ASSAINISSEMENT – Convention pour une mission d'Assistance Technique relative à l'opération : Suivi de la délégation de Service Public Assainissement Collectif – Agence Cher Ingénierie des Territoires
-------------	--

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Agence Cher Ingénierie des Territoires et la Commune de Brinon-sur-Sauldre pour une mission d'Assistance Technique relative à l'opération : suivi de la délégation de service public d'assainissement collectif, à compter de sa notification, qui sera annexée à la présente délibération ;
- D'accepter le montant de cette prestation de 3 360.00 € HT soit 4 032.00 € TTC pour les 6 années, soit 560 € HT/an ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Date d'affichage en mairie : 31 Mars 2023.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 31 Mars 2023.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	
Secrétaire de la Séance : M. Patrick MIGAYRON	

